

Bureau
Passage
Lemonnier
12.

LE RASOIR

Bureau
Passage
Lemonnier
12



Effet des nouveaux impôts projetés par le gouvernement

Rédacteur en chef :
A. RIGOBERT.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.
Etranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.
Annonces & Réclames
à forfait
Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

LOUIS VERDIN.

La ville de Liège vient de perdre un de ses enfants les plus aimés.

Louis Verdin est mort en libre-penseur, le 19 Juin dernier, dans toute la maturité de l'âge et du talent.

Il succombe à l'âge de 45 ans, brisé par la terrible maladie qui le minait depuis longtemps.

Louis Verdin entra de bonne heure dans la vie publique. Il fut élu pour la première fois conseiller communal, le 30 Octobre 1866 et le 1^{er} Janvier suivant, à peine âgé de 28 ans, il remplaçait dans le sein du collège échevinal l'honorable M. Fetu, dont le mandat n'avait pas été renouvelé.

Verdin occupa les fonctions d'échevin de l'état-civil jusqu'au mois d'Août 1867, c'est-à-dire jusqu'à l'avènement du collège d'Andrimont.

Redevenu simple conseiller communal, il se fit remarquer par son impartialité envers la nouvelle administration. Au vote il se sépara plusieurs fois de ses anciens collègues et il se fit souvent avec succès le défenseur de ceux qui avaient causé sa chute.

M. Piercot ayant repris les rênes du pouvoir en Mai 1870, Verdin fut aussitôt appelé aux fonctions d'échevin des finances, fonctions qu'il remplit avec éclat jusqu'à sa mort.

Le vide qu'il laisse à l'Hôtel-de-Ville sera incontestablement difficile à combler, car l'on peut dire sans exagération qu'il était l'âme du collège actuel.

Il n'est pas une discussion importante à laquelle il n'ait pris la plus grande part et plus d'une fois il aida puissamment ses collègues à se tirer avec honneur d'un mauvais pas.

Qui ne se souvient encore de la discussion du budget de 1883 ?

Verdin presque moribond, se trouvait héroïquement à son poste et, de l'avis de tous, ce fut lui seul qui sauva la situation, assez tendue à cette époque.

Hélas ! ce suprême effort était au-dessus de ses forces et le vaillant échevin ne reparut plus à l'Hôtel-de-Ville.

Verdin venait d'être promu au grade d'officier de l'Ordre de Léopold et huit jours avant sa mort il était unanimement appelé par ses concitoyens à prendre, en qualité de colonel, le commandement de la première Légion de notre garde civique.

Louis Verdin sera vivement et sincèrement regretté. A Liège, tout le monde l'aimait et ses adversaires politiques même subissaient le charme de son caractère bienveillant et sympathique.

Il laissera longtemps le souvenir d'un brave et franc liégeois, et qui plus est, d'un cœur noble et généreux.

A. RIGOBERT.

Oh ! Sainte bureaucratie.

Elle est bien bonne cette petite histoire que racontait l'autre jour un journal Parisien :

« En 1826, un employé suffisait dans un bureau à un certain détail de service, et cet employé, qui avait des loisirs, écrivait, à ses moments perdus, des vaudevilles pour le Gymnase et pour les Variétés.

» En 1847, deux employés avaient paru nécessaires pour ce même travail.

» En 1869, à ce même détail de service étaient affectés : un sous-chef, un commis principal, un rédacteur, un commis d'ordre, deux expéditionnaires et un garçon de bureau.

» En 1882, tout un bureau était consacré à ce même détail de service : un chef, deux sous-chefs, deux commis principaux, un commis d'ordre, trois rédacteurs, quatre expéditionnaires et trois garçons de bureau.

» Et, en ce moment, paraît-il, il est question de faire de ce bureau deux bureaux placés sous l'autorité d'un chef de division... Et alors, comme ce chef de division aurait l'air de ne pas avoir assez d'attributions, s'il n'avait pas beaucoup d'employés, on lui donnera deux chefs de bureau, quatre sous-chefs et une quarantaine d'employés, huissiers et garçons de bureau.

» Ce service coûtait : deux mille quatre cents francs en 1826; quatre mille six cents francs en 1847; dix-huit mille francs en 1869. Il coûte aujourd'hui une quarantaine de mille francs. Nous en aurons pour une centaine de mille francs quand la division aura été organisée... et tout aussitôt on s'occupera de transformer cette division à deux bureaux en une direction à trois ou quatre bureaux. »

Comme c'est bien cela ! et comme on pourrait en cherchant un peu, trouver pas bien loin d'ici une situation analogue !

Tenez, moi qui vous parle, l'historiette ci-dessus m'a donné l'idée de faire quelques recherches et voici ce que j'ai découvert dans un vieux bouquin municipal que je dois à la munificence d'un vieux parent qui fit jadis partie de l'administration communale :

En 1848, alors que la ville de Liège comptait déjà 76,000 habitants, le traitement du personnel des bureaux de l'Hôtel-de-Ville et du service des travaux publics s'élevait en tout et pour tous à la somme de 42,274 francs par an. (Par extraordinaire il n'y avait pas de centimes avec.)

Aujourd'hui, Monsieur, le même traitement s'élève au chiffre fantastique de..... Mais je ne veux pas trop vous effrayer !

Qu'il vous suffise de savoir que MM. les soi-disant ingénieurs du fameux service technique auxquels nous devons tant de boulettes célèbres touchent déjà plus à eux seuls que la somme indiquée plus haut.

Et les additionnels augmentent tous les jours !!!

ZUTALORS.

Le Colombophile.

S'il vous arrive de parcourir les faubourgs de Liège, un dimanche dans la matinée, vous verrez devant chaque porte un homme accroupi sur le seuil et l'œil fixé sur son pigeonier.

Cet homme c'est le colombophile ! Il guette avec une impatience des plus légitimes le pigeon qui doit lui revenir de Montauban ou de Bayonne. Soudain un point noir est signalé à l'horizon; le quartier s'émeut, les commères se rassemblent et se montrent d'un doigt une tâche grosse comme un point sur un *i* et qui se détache du ciel uniformément azuré.

La tâche grossit, l'émotion redouble; déjà on peut distinguer un mouvement d'ailes, plus de doute c'est un oiseau !

Mais cet oiseau est-il pigeon, corbeau ou épervier ???

Terrible alternative ! Redoutable et triple interrogation !!

Tout-à-coup un croassement nargueur se fait entendre et l'oiseau disparaît derrière les toits voisins.

Hélas ! trois fois hélas ! ce n'était qu'un corbeau !!!

Peu à peu le calme renaît et chacun reprend son poste d'observation.

Bientôt les vigies signalent un nouveau point noir. Cette fois c'est bien un pigeon. — « C'est mon noir », dit l'un. — « Oh ! que nenni, crie l'autre, je reconnais mon bleu. »

Noir par ci, bleu par là, il y en a pour tous les goûts et le pigeon apparaît de toutes les couleurs.

L'intéressant volatile approche, nul ne souffle un mot, le moment est terrible et solennel à la fois.

Tel le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, descendit sur les apôtres; tel aussi notre pigeon plane sur la tête interloquée de nos gens anxieux.

Enfin, l'oiseau avise un pignon sur lequel il vient s'abattre; de là il reluque avec intérêt les pigeonniers d'alentour, puis il déploie ses ailes et plus rapide qu'un télégramme il plonge dans son domicile conjugal au autre.

Dès ce moment le colombophile devient féroce.

Il s'empare de sa bête, la fourre dans un panier, dégringole ses cinq étages et file avec la vélocité de feu *Gladiateur* vers l'estaminet qui sert de siège social au Cercle dont-il est membre.

Il court échevelé, vertigineux; il galope éperdu; il bondit essouffé, culbutant les passants, écrasant les chiens, sautant par dessus les tas de pavés et les bacs aux cendres.

C'est un *steeple-chasse* effréné, désordonné, infernal.

Garez-vous du colombophile, ô mes prudents lecteurs ! Il se croit en droit de vous renverser, il prétend même que la loi l'y autorise; il faut qu'il arrive au but « mort ou vivant » dut-il crever en chemin comme un coursier d'Epsom. On en a vu qui, semblables au soldat de Marathon, arrivaient devant le jury en s'écriant : « Je suis vainqueur » et expiraient à ses yeux.

Quand je dis : « *On en a vu* » j'exagère peut-être un peu; mais je ne désespère pas de voir la chose se réaliser. Quoi qu'il en soit, on n'a jamais pu savoir lequel déploie la plus grande vitesse, ou du pigeon pour

revenir de Bayonne, ou du colombophile pour atteindre le local de sa *Société* : Mystère et pigeon !

Revenons à nos héros... Le colombophile arrivé, suant, soufflant, plus rendu que l'attelage, dont parle Lafontaine quelque part, le jury procède à la vérification de la bête : on inspecte son passé-port ou pour mieux dire ses cachets; on constate son identité, on contrôle son signalement; ces formalités remplies, l'heureux propriétaire est déclaré vainqueur.

Dès lors sa joie ne connaît plus de bornes; il la mouille, il l'arrose, il la noie; il l'entretient à grands frais et à petits verres.

Puis il regagne son quartier, fier, heureux, la tête haute proclamant son triomphe *urbi et orbi*; et rentré chez-lui, n'était sa femme qui s'y oppose, il incendierait sa maison sous prétexte de l'illuminer.

Z. L. L.

Une voix d'en bas.

Une jeune et timide personne, sortie fraîchement de pension, faisait sa première apparition dans un salon du grand monde.

Il lui arriva un de ces accidents..... sonores que les principes les plus austères et l'éducation la plus soignée n'empêchent pas toujours.

C'était écrit !

Cette... exclamation, quoique assez discrète, fit scandale et jeta un froid dans la conversation des beaux-esprits de l'endroit. On se regarda; pas moyen de se tromper sur l'origine de ce bruit inusité; la jeune fille, rouge de confusion et les yeux pleins de larmes, s'avouait coupable.

Bref, on se sépara péniblement impressionné.

Notre pensionnaire désolée déclara le soir même à sa mère, qu'elle ne reparaitrait jamais dans un salon et qu'elle entrerait dans un couvent.

Prières, supplications, rien n'y fit : il fallut se soumettre à cette résolution désespérée.

Mais voyez la malice des choses !

Le jour de la prise de voile, l'officiant profondément ému d'une vocation qui se révélait à un âge aussi tendre, monta en chaire et commença son sermon par ces mots :

« Heureux, ma sœur, heureux le vent qui vous pousse dans les bras de la religion !... »

De long en large

Échos de la Chambre. — La discussion du projet de loi abolissant l'exemption des séminaristes en matière de milice a fourni à M. Bara l'occasion de débiter une très belle phrase :

« L'Etat, s'est-il écrié aux applaudissements de la gauche, ne doit pas accorder de privilèges à des hommes dont la principale mission consiste à flétrir nos institutions les plus chères. »

Nous sommes complètement d'accord. C'est bien dommage cependant que l'État ne songe pas par la même occasion à enlever à ces mêmes hommes le privilège de fletrir impunément nos institutions adorées. (Ouf!)

Toujours la chèvre et le chou !

Grande et petite voirie. — La Gazette de Pétrus croit être excessivement spirituelle en qualifiant de « politique de grande voirie » l'attitude prise par l'extrême gauche dans la question de la réforme électorale.

Mon Dieu! nous savons bien que la politique doctrinaire n'aime pas les grands chemins; elle préfère les petites impasses!

Malheureusement chaque fois qu'elle nous conduit dans une impasse de son cœur, nous ne parvenons à en sortir qu'au prix des plus grands efforts et toujours après plusieurs années de domination cléricale.

Dans ces conditions-là, politique pour politique, je préfère celle de la grande voirie à celle de l'impasse.

Comme toujours. — Extrait du compte-rendu officiel de la dernière séance du Conseil communal :

« M. Gillon, échevin, informe qu'il vient de procéder, conformément à l'article 98 de la loi communale, à la vérification de la caisse communale pour le dernier trimestre.

Le Conseil lui donne acte de cette vérification. »

Ce cher Auguste! Il n'aime pas les pléonasmes, lui!

Il sait que le Conseil connaît à fond la brillante situation de l'encaisse communale et il se dispense de lui communiquer le résultat de sa vérification.

Vide, n'est-ce pas Auguste, vide comme toujours !!

A bon entendeur, salut !!

Au tribunal de Marche. — Je copie ce qui suit d'une relation détaillée du procès Boland :

« M. Fabry, juge à Namur, appelé comme témoin ne répond pas; on renonce à son audition. »

Dame! qu'aurait-on fait d'autre.

Puisque le brave homme ne répondait pas, il aurait été assez difficile de l'entendre.

Ous qu'est le flumet? — Pourquoi diable le tambour-major de la garde civique qui ouvrait la marche à l'enterrement de M. Verdin s'était-il dispensé de mettre son plumet et son colback ?

Tandis que toute la garde avait revêtu le grand uniforme, ainsi que le prescrit le règlement, Monsieur le tambour-major, lui, se prélassait sans façon dans une petite tenue toute de fantaisie.

La justice informe !

A la Violette. — On discute la proposition de transférer aux Halles d'Andrimont le service de la vérification des viandes de porc et le petit dialogue suivant s'engage à la séance du Conseil :

« M. Renkin. — Je n'accepte pas les conclusions de ce rapport.

« M. Warnant. — Nous les acceptons, nous, si n'en voulez pas.

« M. Renkin. — Et moi pas.

« M. Warnant. — Je n'ai jamais vu pareille intolérance! (Rires.) »

(Absolument textuel.) »

M. Renkin ne se relèvera jamais de cette apostrophe foudroyante !

Et dire que l'on a ri ! Il est vrai qu'il y a des gens qui rient de tout.

Trop de modestie. — On a beaucoup remarqué aux funérailles de regretté M. Verdin, la présence de M. Renier Malherbe... en habit noir.

Nous croyons devoir prévenir cet estimable citoyen, que les échevins de la ville de Liège ont toujours porté dans les cérémonies officielles, un uniforme à broderies d'argent assez coûteux mais élégant.

Nous pensons qu'en faisant quelques démarches le sympathique échevin des travaux trouverait aisément un marchand-tailleur consciencieux qui consentirait à lui fournir un costume complet dans les prix doux.

Il se peut même que M. Ziane..... Mais mêlons-nous de nos affaires.

Suite au précédent. — On nous annonce que les fonctionnaires et employés attachés aux travaux communaux viennent d'ouvrir une souscription dont le produit sera destiné à acheter un costume complet d'échevin (avec accessoires) pour leur chef bien-aimé.

C'est paraît-il un ex-surveillant des travaux récemment congédié qui est chargé de recueillir les souscriptions.

Dernières nouvelles. — La souscription n'aura pas lieu.

L'élégant M. Renier Malherbe, ayant appris que le receveur des domaines de Bruxelles va procéder le 9 Juillet prochain, à la vente publique du matériel et des costumes qui ont servi au cortège historique de 1880, a prié ses subordonnés de ne pas donner suite à leur projet.

L'honorable échevin espère pouvoir acheter d'occasion à la vente précitée, un uniforme passable.

On attend avec anxiété à l'Hôtel-de-Ville le résultat de l'adjudication.

BRICOLEUR.

Valeureux Liégeois.

Liège choral ne sera représenté à la grande joute d'Amsterdam, le 8 juillet, que par une seule phalange : les Disciples de Grétry.

Nos jeunes concitoyens, car ce sont presque tous jeunes gens, formant une jeune Société, ont fait leurs preuves : Bruxelles et Gand, les ont vus au feu et ont décerné des palmes à leur mérite. Cette fois, engagés dans la première division, ils se trouveront en face du Cercle musical de Lille et de cinq Sociétés allemandes, dont deux jouissent d'une réputation bien établie.

La lutte sera chaude; tant mieux; A vaincre sans péril on triomphe sans gloire. Disciples de Grétry, tenez-vous fermes, serrez vos rangs; le vieux sang liégeois ne peut mentir.

Nous vous attendons le neuf juillet couverts de lauriers....

A cette occasion la compagnie du chemin de fer Liégeois-Limbourgeois a bien voulu organiser un train spécial pour le transport de nos chanteurs; le public sera admis à y prendre place en profitant des nouveaux avantages du transport.

Le train partant de Liège-Vivegnis le dimanche 8 juillet à 7 h. 45 du matin, arrive à Amsterdam vers 1 1/2 heure de relevée, et reviendra le lendemain d'Amsterdam, départ à 6 heures et arrivée à Liège à minuit.

On aura donc une journée et demie à passer dans la Venise du Nord, et ce, moyennant le prix modique, pour l'aller et retour, de 9 frs. 50 en 3^{me} classe, de 14 frs. en 2^{me} classe, ou de 20 frs. en 1^{re} classe.

Voilà une excellente occasion de voir à peu de frais, et avec un séjour suffisant, l'Exposition internationale en même temps que cette ville si grandiose, si originale.

Des coupons se distribuent au bureau du Rasoir, 12, Passage Lemonnier, les 3, 4 et 5 juillet.

Echos.

Le petit X... est insolent et lâche; aussi reçoit-il sans sourciller nombreux coups de pied à l'endroit où l'épine dorsale change de nom.

Comme on lui demandait, un jour, pour quelles raisons il s'était brouillé avec son ami B... dont le soulier s'était égaré dans les pans de sa redingote.

— Pour un rien... s'écria-t-il, à propos de botte!...

Entre propriétaire et locataire :

— Monsieur, je saurai mettre un terme à vos sarcasmes.

— Si vous pouviez, par la même occasion, en mettre un autre à ceux que vous venez me réclamer tous les trois mois, vous me rendiez un bien grand service.

Deux grues causent :

— Moi, mon premier amant, ça été Jules. Et toi ?

— Moi, ça été des militaires.

Dialogue pris sur le vif.

— Alors, vous avez repris vos réceptions hebdomadaires ?

— Oui... le lundi. On cause, on fait de la musique... des artistes viennent chanter...

— Je croyais votre logement excessivement bas de plafond.

— C'est vrai... mais nous choisissons, comme chanteurs, des basses-tailles !

Bureaucratiana :

Le chef. — Monsieur Persillard, vous êtes encore en retard de près d'une heure. Hier, c'étaient je ne sais quelles fallacieuses obsèques, et aujourd'hui...

Persillard. — Mais, monsieur...

Le chef. — Et aujourd'hui vous avez cuvé votre enterrement, n'est-ce pas ? (sic).

La scène se passe à la campagne.

Une petite bourgeoise assise auprès d'un bel officier, s'en laisse conter par lui, quand, tout à coup, apparaît au-dessus de nos amoureux la tête bonnasse d'une vache. Effroi de la dame, qui, apercevant les cornes de la bête, s'écrie :

— Ciel! mon mari !!!

Le comble de la logique, chez un gendre : Ne pas vouloir regarder la Méditerranée, parce que c'est une belle mer.

COURSES DE LIÈGE

SUR LA PLAINE DES MANGUVRES

DIMANCHE 8 JUILLET 1883, A 5 heures précises

ORDRE DES COURSES

1. Military (prix de la Commission). — 2. Prix de la plaine. — 3. Poney, taille 1^m48 maxima. — 4. Prix d'entraînement. — 5. Prix du commerce.

1. MILITARY: prix de la Commission : 300 francs de prix, dont 200 francs au 1^{er} et 100 fr. au 2^e, pour tous chevaux d'armes inscrits au contrôle, appartenant aux officiers Belges. Les chevaux de pur sang ne pourront prendre part à cette course. Distance, 1,000 mètres. Entrée, 10 francs (poids commun, 75 kilos).

2. PRIX DE LA PLAINE : 400 francs, dont 250 francs au 1^{er} et 150 francs au 2^e, pour tous chevaux montés par gentlemen et jockeys. Distance, 2,400 mètres. Entrée, 15 francs (poids, 75 kilos). — Tout cheval ayant gagné une course en 1883, portera 5 kilos de surcharge pour chevaux en dessous de 4 ans.

3. PONEY, taille 1^m48 maxima : 200 fr., 125 fr. au 1^{er}, 75 francs au 2^e et les entrées au 3^e, s'il y a six partants. Distance, 1200 mètres. Entrée, 5 francs (poids libre,

4. PRIX D'ENTRAÎNEMENT : 300 francs, dont 200 fr. au premier, 100 francs au deuxième, pour chevaux montés par les membres d'un cercle équestre reconnu. Distance, 1,500 mètres. Entrée, 10 francs (poids 75 kilos). Tout cheval ayant gagné ou s'étant trouvé dans une écurie d'entraînement en 1883, portera 5 kilos de surcharge.

5. PRIX DU COMMERCE. — Course de haies, (10 obstacles). — 500 francs, dont 350 francs au premier, 150 francs au second. — Gentlemen et officiers. Distance, 1,800 mètres. Entrée 15 francs (poids 75 kilog).

Pendant les Courses

CONCERT D'HARMONIE

Pour les inscriptions, s'adresser à M. G. de MACAR, rue Fusch, 34, jusqu'au vendredi 6 Juillet, à 4 heures de relevée.

Prix des places : Enceinte, 50 centimes. — Tribunes réservées, 5 francs. — Cavaliers, 5 francs. — Voiture à 1 cheval, 5 francs. — Pesage, 10 francs. — Voiture à 2 chevaux, 10 francs. — Voiture à 4 chevaux, 20 fr.

Pour la Commission :

Le Secrétaire, Le Président,
G. de MACAR. Henry OLBAN.

Théâtre du Pavillon de Flore.

Propriété RUTH, rue Surlet, Liège.

Bur. à 6 h. Rid. à 7 1/2 h.

A L'OCCASION DE LA FÊTE ST-REMIC

DIMANCHE 1^{er} JUILLET 1883.

Grand Concert et Fête de Nu 1

Organisés par M. A BOURGAUX avec le bienveillant concours de MM. J. Delvoye, Jean Nicolay, Joseph Nicolay, J. Thurion, J. Thonus, Lambremont, Corbusier, Magnée, Fabry, P. Servais et M^{lle} Chantraine, amateurs distingués; M. Thys, artiste du Pavillon de Flore; M. D. Géminick, violoniste, lauréat du Conservatoire royal de Liège; M. V. Nypels, pianiste-accompagnateur; M. Ch. Caron et la petite Fernande, âgée de 8 ans.

Première représentation de :

Li Cabaret da Maïanne

Opérette inédite, paroles de M. N. Hoven, musique de M^{lle} S. Hoven.

Distribution : Joseph, sergent à gardé de prince, P. Servais. — Kampinaire, vix rinti, A. Bourgaux. — Baiwastai, bolgi, F. Fabry. — Maïanne, cabartire, M^{lle} Chantraine. Li scaïanne si passe à Lige à l'rowe fou Chestai, l'an 1782.

A 10 heures, bal à grand orchestre sous la direction de M. J. Meurice.

Prix des places : Places réservées, à l'avance, fr. 1-50; à l'entrée, fr. 2-00; ordinaires, à l'avance fr. 1-00; à l'entrée fr. 1-50.

Pour le bal, 1 fr. l'entrée.

Des cartes pour cette soirée sont déposées dans les principaux cafés de la ville.

Liège. — Imp. et Lith. mécanique de J. Daxhel

CLANAGE



(2)
Concours agricole
Départ du Roi 2 heures
après son arrivée.



(1)
Concours agricole
Arrivée du Roi
à Liège



LOUIS VERDIN



Demandez LA LIGNE DROITE
dix centimes.



Nouvelle loi sur la milice.
Accueil enthousiaste des séminaristes à la caserne